

Management des organisations spécialité Administration et gestion des entreprises culturelles de la musique et du spectacle vivant

RNCP15561 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	340
Code(s) ROME	E1103, K1802, L1303, L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry

<http://www.univ-savoie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La licence professionnelle AGECE forme des spécialistes de l'administration et de la gestion dans le domaine de la culture. Les activités ou fonctions sont diverses et varient en fonction du secteur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences et savoir-faire acquis au cours de la formation :

Gérer des projets ou des petites structures dans le domaine culturel

Etudier en amont la faisabilité des projets culturels : création d'événement, festival ou exposition, construction d'équipement, écomusée, salle de spectacle

Elaborer et concevoir des actions artistiques : Savoir analyser les données locales (études des publics, des institutions, des politiques artistiques), savoir mettre en relation ces données pour promouvoir les différents arts sur la base d'une mise en projet

Gérer et coordonner un projet artistique: suivre les relations avec les interlocuteurs et partenaires, animer, impliquer, réguler et gérer au plan financier

Communiquer et promouvoir: élaborer une stratégie de développement pertinente, développer des outils de communication adaptés, les mettre en lien avec les différents réseaux d'information

Adapter les services offerts en fonction des besoins des publics, apprécier les différentes demandes et négocier avec les partenaires dans une perspective de développement

Avoir une bonne connaissance des milieux artistiques: le cadre juridique, social et fiscal d'un établissement culturel public et/ou privé, les techniques du spectacle vivant ainsi que la réglementation en vigueur

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité :

P – Administration publique, professions juridiques, armée et police

L – Gestion, administration des entreprises
U – Communication, information, art et spectacle
V – Santé, action sociale, culturelle et sportive
Z1 – Entrepreneur

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles :

Administrateur

Assistant directeur de salles de spectacle

Attaché de production (spectacles)

Chargé(e) de communication et de production

Responsable de la gestion d'organismes culturels

Chargé(e) de développement culturel

L'activité de ces emplois/métiers s'exerce au sein de sociétés de production (chaînes de télévision, radios, ...), de postproduction, de compagnies (danse, musique, théâtre, cirque, ...), dans des lieux de création/diffusion de spectacles en relation avec des équipes artistiques, techniques et administratives. De nombreux emplois dans le secteur associatif, la fonction publique d'état (conservatoire, mairie...) et les entreprises privées.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 452 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	34 179
Jugés difficiles à recruter	12 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements

Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants - chercheurs et professionnels

Pour la VAE, la procédure suivie sera celle prévue par la loi n°2002 – 73 du 17/01/2002 et par le décret n°2002-590 du 26/04/02.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Université de Savoie

IUT Chambéry

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15561/>